



ANNEXE CERFA 14734*04 // HELISTATION ISOLA 2000

La Station d'Isola 2000 dispose depuis plus de 20 ans d'une hélisurface proche des pistes et du centre-ville laquelle permettait d'accueillir les hélicoptères à usage privé, les compagnies aériennes, et parfois les secours.

80% du trafic était effectué pendant l'ouverture hivernale de la station de ski, le reste du trafic pendant la saison d'été (juillet - août).

Ce dernier en tout état de cause ne dépassait pas le nombre de 200 mouvements par an (100 posés) et n'occasionnait pas de plaintes des riverains.

En 2022, un décret fait état des communes entrant dans le dispositif de la loi montagne laquelle interdit désormais tous posés pour des activités de loisirs dans les communes concernées sans aménagement spécifique d'une hélistation ou d'un héliport.

Isola a donc été impactée et doit changer son statut d'hélisurface en hélistation.

La demande de création d'une hélistation préfectorale est indispensable pour permettre la desserte par hélicoptère de la station.

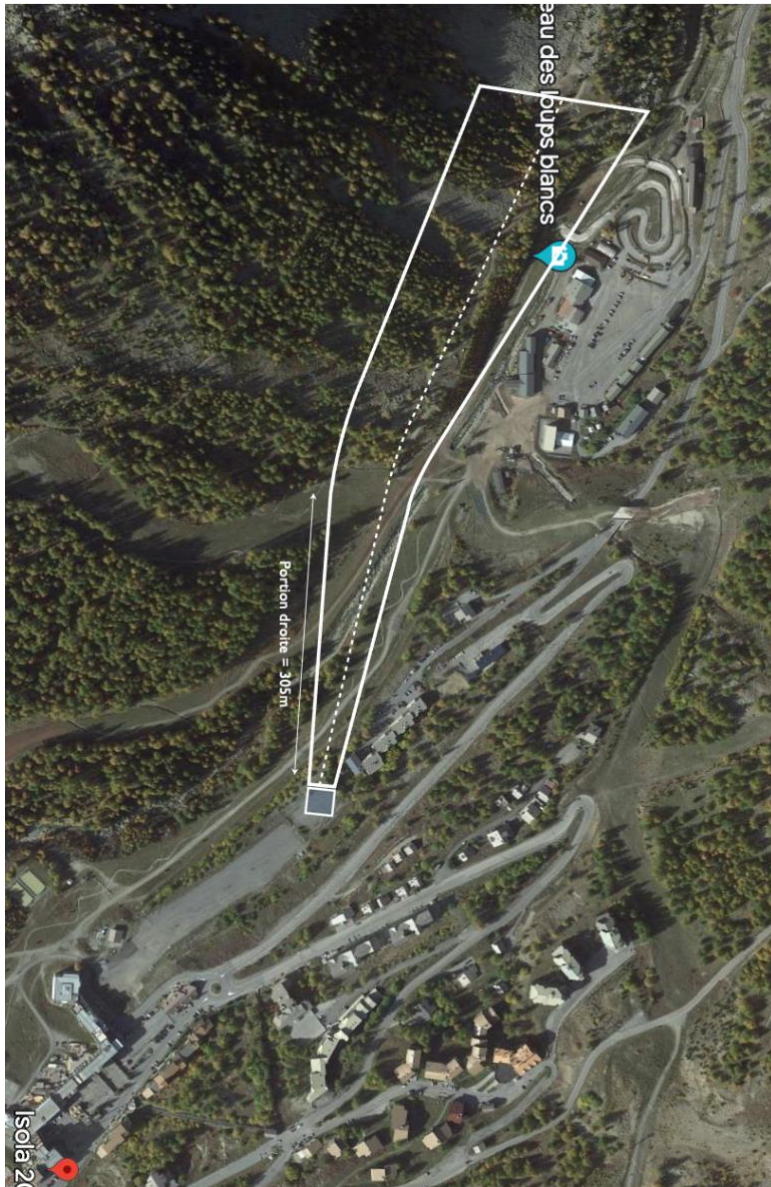
Les trajectoires déposées pour l'arrivée et le départ de l'hélistation ne survolent pas les sommets et suivent la route de la vallée à minima jusqu'à Isola Village

L'aire de posé ne nécessitera aucune servitude d'aménagement autre que celles existant aujourd'hui. Son utilisation sera exclusivement de jour.

Plan d'approche et de décollage

info@helipartner.com

Siège Social: - Aéroport de Cannes - Villa les Tamaris - SARL au capital de 5 000 €
Siret: 921 572 186 RCS | TVA Intra Co FR 66921572186



info@helipartner.com

Siège Social: - Aéroport de Cannes - Villa les Tamaris - SARL au capital de 5 000 €
Siret: 921 572 186 RCS | TVA Intra Co FR 66921572186